

Exercice 9

7 points

Décalage horaire

Le 24 février, fuyant les rigueurs de l'hiver, Michel partira en vacances pour deux semaines.

- Il prendra l'avion à Paris à 23 h 15, heure locale.
- Il arrivera à destination le lendemain à 6 h 45, heure locale.
- Au retour, le 10 mars, son avion décollera à 20 h 30, heure locale.

Michel a calculé que si la durée du retour est égale à celle de l'aller, il arrivera à Paris le 11 mars à midi. La vitesse de croisière de l'avion est d'environ 900 km/h.

Déterminer la durée d'un trajet, puis, à l'aide de la carte ci-contre, localiser au mieux la destination de Michel.

